



Procès-Verbal du Conseil d'Établissement

Mardi 14 novembre 2023

Liste des membres présents :

Proviseur : D. Djimadoum / DAFACS : C. Dezzetter / Directrice : M. Millasseau / Provisseure adjointe : C. Appriou / Proviseur adjoint : A. Achig / CPE : A. Vincent / Représentants des Personnels : A. Cissokho – C. Barbe – B. Bernier Barbe – S. Dieme – L. Paye – A. Walkiers / Représentants des Parents d'élèves : A. Bertout – H. Gaudefroy – J. Le Texier – R. Saheli – M. Niang / élèves : A K Diop – / S. Sambé

Le quorum étant atteint (18 membres sont présents), le Président du Conseil d'établissement, Monsieur Daniel Djimadoum, ouvre la séance à 18h04.

Le secrétariat de séance sera assuré par Madame Christine Appriou, Provisseure adjointe. Madame Hafiatou Gaudefroy, Représentante des parents d'élèves assure le co-secrétariat.

En préambule, Monsieur le Proviseur remercie les membres du Conseil, salue la présence des deux élèves présents, et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus.

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Djimadoum présente l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur Bertout, Représentant des parents d'élèves arrive à 18h11.

Le Conseil est représenté par 19 membres votants.

M. Saheli demande la lecture d'un vœu liminaire (en Annexe) portant sur les difficultés matérielles rencontrées en ce début d'année scolaire relatives à la climatisation, les coupures d'eau et les services de transport et de restauration. M. Le Proviseur rappelle que, s'agissant de prestataires de services extérieurs, ces deux derniers points ne relèvent pas directement du Conseil d'établissement.

Pour présentation du règlement intérieur aux membres du Conseil d'établissement, il est rappelé par M. Djimadoum qu'il s'agit d'un document qui a vocation à exposer les règles de fonctionnement du Conseil de manière simplifiée, en référence au Code de l'éducation et à ses déclinaisons dans les instances des établissements de l'AEFE.

Des demandes de modification étant parvenues tardivement, il n'est pas opportun de les traiter dans leur totalité en cette séance. Un groupe de travail, constitué de représentants des parents, des personnels, élèves et du Proviseur, sera prochainement réuni pour étudier les amendements et leur pertinence. Ces modifications seront proposées au prochain CE pour être actées et votées.

Madame Bernier-Barbé rappelle que la demande est portée par le syndicat SNES FSU.

Adopté à l'unanimité des 19 voix.

2. Adoption du PV de la séance du 28 septembre 2023

L'adoption du PV de la séance du 28 septembre 2023 est reportée au prochain Conseil d'établissement.



3. Installation du Conseil d'établissement

Le rôle et la composition du Conseil d'établissement est rappelé par Monsieur le Proviseur qui précise les taux de participations et le nombre de sièges obtenus par les représentants de chaque collège.

4. Installation des instances et commissions

Le rôle des différentes instances est également rappelé et leur constitution présentée (en Annexe).

M. Djimadoum souhaite que soient évoqués dans les instances en CESCE les sujets de l'autorisation et l'usage des téléphones portables, ainsi que les denrées alimentaires proposées dans l'enceinte de l'établissement.

Les compositions du conseil de discipline du collège et du lycée sont soumises à approbation.

Chacun est adopté à l'unanimité des 19 voix.

M. Saheli questionne la composition du CVC/CVL, au regard d'une circulaire précisant que des parents élus sont amenés à y siéger.

Monsieur le Proviseur indique que l'essentiel est de nommer des parents qui ont envie de s'impliquer et validés par les élus.

Les commissions transport et restauration seront prochainement réunies (au cours du mois de décembre).

Concernant la restauration, il est rappelé que :

- Le prestataire Ansamble, fixe les prix mais que le sujet peut être évoqué en commission (demande d'un élève)
- L'espace est mis à disposition sans frais de location car les aménagements ont été réalisés par le prestataire (demande de Mme Walkiers)

5. Budget initial 2024

Le cadre réglementaire est présenté par Mme Dezetter, qui précise les trois catégories de comptabilité : analytique, comptable et budgétaire.

La comptabilité budgétaire est établie en deux parties, dépenses et recettes.

Depuis 2020, un changement de méthodologie a supprimé les « double-flux » du budget, c'est-à-dire les flux financiers entre l'AEFE et le lycée. Ces flux ne sont plus enregistrés en comptabilité budgétaire mais en simple flux financiers impactant uniquement la trésorerie. Ainsi la participation à la rémunération des personnels résidents, les heures supplémentaires, indemnités de jury d'examen... sont désormais des flux de trésorerie.

A la demande d'un élève, Madame Dezetter rappelle quel est le statut d'un élève boursier et précise, à la demande de M. Bertout, que les crédits sont reçus par l'agent comptable et consommés selon les notifications.

Les dépenses et recettes sont présentées par Mme Dezetter.

Monsieur le Proviseur intervient pour préciser que :



- Le chef d'établissement ne peut dépasser une ligne budgétaire (question de Mme Walkiers sur les conséquences d'un éventuel dépassement de budget)
- Les voyages entrent dans les dépenses budgétaires en raison de tous les frais engagés par l'établissement pour les réservations de transport, hébergement, même si ces frais sont ensuite compensés par des recettes (en réponse à la question d'un élève).

Madame Dezetter détaille les lignes des dépenses en comparant 2023 et 2024.

Les dépenses de fonctionnement croissent principalement du fait de l'augmentation sur la ligne éducative (doublement des crédits pour les voyages scolaires et doublement des crédits pour les actions et projets pédagogiques) et de l'augmentation des dépenses support (fluides, entretiens maintenance...).

M. Saheli s'interroge sur l'augmentation des personnels de droit local.

Madame Dezetter répond que cette situation est liée à l'augmentation des salaires (décret présidentiel), mise en place depuis le mois d'octobre et à la mise en place de la prime d'ancienneté également à partir d'octobre (avec un rattrapage du mois de septembre prévue sur le mois de novembre).

Mme Walckiers remercie Mme Dezetter pour la clarté de la présentation et souligne son soulagement concernant la prise en considération de la prime d'ancienneté. Elle souhaite rappeler aux élèves notamment qu'il s'agit d'une demande formulée depuis 2010 en soulevant le problème de la rétroactivité pour les personnels qui peuvent demander cette prise en compte sur les cinq dernières années. Madame Walckiers demande si cette situation aux conséquences financières élevées a été prise en considération par l'établissement.

Madame Dezetter explique la complexité de cette situation, en cours de procédures administratives au niveau de l'Agence, mais non intégrées au budget car complexes à chiffrer.

Madame Walckiers insiste sur le fait qu'il n'y a donc pas de régularisation sur 2024.

M. Djimadoum répond qu'à ce stade, rien ne peut être inscrit au budget, le dossier devant être étudié dans le cadre d'un accord transactionnel avec l'Agence.

Madame Dezetter rappelle que l'élaboration du budget initial a pour obligation être sincère sur des chiffres connus actuellement et qu'ultérieurement il y a des budgets rectificatifs si nécessaire.

Madame Walckiers fait le constat que les évaluations des dépenses relatives à la résolution des problèmes de climatisation et d'eau ne sont pas évaluées non plus.

Le financement global du lycée est présenté par catégories.

Des précisions sont demandées sur le fonctionnement de la Caisse de solidarité. Le montant est faible, il sert à « ouvrir » la ligne, qui est la seule consacrée à l'aide aux familles en difficulté.

M. Saheli rappelle que cette ligne a « fondu » et qu'il faudrait réfléchir aux moyens de la renforcer.

Mme Dezetter précise qu'elle ne peut être alimentée que par des dons.

Mme Vincent intervient pour informer d'un don de la MDE des recettes des photos de classe de l'an dernier, qui seront, cette année, versées directement à la Caisse de Solidarité.

Concernant les investissements, les dépenses augmentent de près de 40% du fait des investissements tant en terme d'informatique, besoins en EPS et en matériel pédagogique en sciences, que de rénovation du parc immobilier (étanchéité, adduction d'eau, résolution de problèmes électriques, sécurisation bâtimentaire).

M. Saheli demande des explications sur la baisse de l'enveloppe concernant les élèves boursiers.



Concernant les élèves boursiers, Mme Dezetter rappelle les chiffres de 2022-2023 (399 boursiers dont 131 à 100% après la 2^{ème} commission) par rapport à 2023/2024 (289 boursiers à ce jour sur la base de la 1^{ère} commission dont 105 à 100%).

Au final le résultat prévisionnel budgétaire (solde budgétaire) corrigé des flux avec l'AEFE fait apparaître un solde négatif de 28 725 798 soit 43 792,19€ soit 0.33% des dépenses ou des recettes annuelles ou 1,2 jours de sortie de trésorerie.

Le budget initial est présenté au vote. Il est adopté à

Pour : 18

Abstention : 1

6. Présentation du PPMS

M. le Proviseur rappelle que le Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est produit et validé chaque année par l'Officier de Sécurité de l'Ambassade de France.

Le sommaire de ce PPMS est présenté dans ses grandes lignes, des contenus et documents ne pouvant faire l'objet de publication.

Les risques majeurs sont identifiés, et l'accent est mis sur les différents exercices à réaliser dans l'année, dont deux exercices de mise en sûreté concernant une situation d'attentat-intrusion et une situation de confinement.

Des boîtes PPMS ont été distribuées dans chaque classe du primaire, le déploiement est en cours au secondaire. La composition des contenus est réglementaire et adaptée aux différentes configurations (salle de classe, CDI, ...). Cette dépense a été prise en charge pour 50% par l'AEFE.

M. Barbé demande si la maintenance et le remplacement ont été prévus.

Madame Dezetter que le remplacement va être également mis en place.

M. Barbé regrette qu'aucune communication n'ait été faite auprès des usagers et rappelle son importance.

Des éléments seront communiqués au prochain exercice.

7. Tarifs divers

Aucun tarif n'a été modifié pour l'année 2024.

8. Voyages scolaires

Les tarifs des voyages connus à ce jour sont présentés :

- Wahsington DC (1 605 000 FCFA/élève)

Le coût élevé pour les familles suscite la demande de M. Barbé pour les possibilités de collectes de fonds.

La vente de gâteaux n'est pas la solution privilégiée, si ce n'est éventuellement par un prestataire en capacité de garantir la chaîne du froid et en limitant à une journée par voyage.

A la demande de M. Bertout, Mme Dezetter rappelle que les porteurs de projets recherchent et présentent plusieurs devis qui sont étudiés et vérifiés pour obtenir les meilleures rapports coût/prestation.

- Séville (905 000 FCFA /élève)



- JIJ en Grèce (750 000 FCFA)
- Complément MUN à Istanbul (11 110 FCFA)
- Conférence à Abidjan (490 000 FCFA)
- Irlande (1 200 000 FCFA)
- Bangkok (650 000 FCFA)

Un vote global des voyages est retenu.

Adopté à l'unanimité des 19 voix.

Un voyage en Grèce dont le coût n'est pas encore évalué est présenté.

Il est adopté dans son principe à l'unanimité des 19 voix.

9. Questions diverses

Questions diverses SNUIPP

1-Plafond des emplois.

Chaque année, les enseignants du primaire demande un plein temps pour l'enseignante qui occupe le poste de "maître supplémentaire en aide aux enfants ayant des besoins particuliers " et chaque année, on nous répond par la négative car le plafond des emplois étant atteint. Pourtant un poste vient d'être crée pour l'administration. Comment est-ce possible si le plafond des emplois du lycée est atteint ?

Réponse :

Il s'agit d'un poste conjoncturel (contrat de huit mois) lié au suivi par la DAF d'un autre établissement du réseau, occasionnant une charge de travail supplémentaire.

2-La piscine.

Des travaux ont été effectués pendant les grandes vacances 2023 car la piscine était inutilisable fin juin. Depuis septembre, il y a de nouveau des dysfonctionnements. Que compte faire le lycée pour pérenniser l'utilisation de cette piscine ?

Réponse :

Le prestataire a été rencontré pour une réunion de régulation. Des travaux importants ont été effectués au cours de l'été, il reste encore des aménagements à faire, qui sont en cours. Le prestataire met en place les modalités de fonctionnement permettant d'achever les travaux et d'assurer la maintenance.

3-La réserve d'eau.

Qu'a prévu le lycée pour que la bêche soit de nouveau opérationnelle de façon permanente comme c'était le cas il y a quelques années ?

Réponse :

Des fuites d'eau ont été constatées, qui génèrent des dysfonctionnements.

L'alimentation en eau est très irrégulière, la pression insuffisante.

Des fuites demeurent actuellement au niveau de la piscine et du gymnase, et restent à repérer.

Tout le réseau est dégradé et serait à changer, ce qui représente des travaux colossaux.



Une solution intermédiaire consiste à augmenter le stockage d'eau, en installant un nouveau réservoir, ceci représente déjà un chantier important nécessitant un aménagement d'un lieu d'accueil.

Madame Bernier-Barbé ajoute que dans le bâtiment G une fuite dans le secteur des sanitaires a occasionné la fermeture des lieux. Ces sanitaires ne sont toujours pas opérationnels.

M. Paye apporte une réponse sur l'avancement des réparations sur ce secteur en précisant qu'il s'agit là aussi d'un chantier important.

4-Sécurité.

Le lycée a-t-il prévu les réparations de tous les hauts parleurs au primaire afin que tous les collègues et tous les élèves puissent entendre les sonneries et les alarmes incendies ou confinement ?

Réponse :

Monsieur le Proviseur précise que le signal sonore en situation de confinement est un système séparé qui fonctionne correctement.

Le système concernant le signal en situation d'incendie dysfonctionne au primaire, du fait de câbles défectueux.

Il est difficile de refaire le câblage car les fourreaux d'origine sont saturés et inexploitable, tandis que le passage en apparent est refusé par l'architecte. Il est donc prévu de mettre en place un système sans fil, fonctionnant en wifi. Des devis sont en cours d'obtention.

En attendant, un relais humain est fait par un passage pour prévenir dans les salles lors des exercices.

Questions diverses SNES

L'Agence a-t-elle validé le marché cadre pour les réparations nécessaires au lycée : eau, électricité, climatisation ?

Réponse :

Un marché cadre sur l'ensemble des EGD était effectivement prévu, mais n'est pas encore finalisé du fait des législations différentes d'un pays à l'autre.

Le Lycée Mermoz a donc été autorisé à lancer un marché sur l'audit des climatisations, afin que des travaux puissent être ensuite engagés.

Ce lancement va être réalisé dans les jours à venir.

Madame Dezetter précise que le temps incompressible des procédures permettra l'obtention d'un rapport d'audit vers le mois d'avril dans le meilleur des cas, et qu'ensuite la procédure sera co-pilotée par l'AEFE.

Madame Bernier-Barbé intervient pour informer qu'une saisine va être demandée par le CHSCT.

Questions diverses APE TERANGA

1-Où en est l'audit/analyse énergétique mentionnée en début d'année qui doit permettre de trouver des solutions viables financièrement et pérennes pour répondre aux problèmes de climatisation ?

Réponse déjà traitée précédemment.

2-Quelles solutions ont été trouvées ou prises pour faire face aux coupures d'eau (tant pour l'hydratation des élèves que pour la partie sanitaire) ?

Réponse :

Au primaire des solutions ont été apportées en proposant des bouteilles d'eau et demandant aux élèves d'apporter des gourdes.



A la question de M. Bertout concernant le secondaire, il est répondu qu'il est beaucoup plus difficile d'envisager ces solutions. Il est plus judicieux de réfléchir à un système de citernes.

M. Barbé pose la question de l'approvisionnement en eau en cas de confinement.

M. Djimadoum répond que cette situation a été anticipée, et que des stocks d'eau sont accessibles à proximité immédiate de l'établissement.

3-Quelles mesures ont été prises suite aux événements violents survenus à l'extérieur proche du lycée ?

M. Bertout prend la parole pour exprimer l'attente des parents sur les réponses apportées par l'établissement.

Réponse :

M. le Proviseur présente les éléments de réponse concernant le travail de fond réalisé par les équipes afin d'écouter les élèves, dénouer la situation, comprendre les tenants de cet incident. Une recherche d'information a été menée à l'interne, pour amener également les élèves à réfléchir sur ces agissements.

En parallèle, des échanges ont eu lieu avec le Poste diplomatique et la Gendarmerie de Ouakam.

L'établissement n'est pas compétent pour les agissements des élèves dans la rue. Il revient aux familles d'interpeler les autorités compétentes. Au final, une seule famille a fait la demande de porter plainte.

Questions diverses LIPE

1.La toiture du restaurant du primaire est partiellement inexistante depuis les manifestations de juin 2023. Certaines places sont exposées au soleil et les carafes d'eau préparées en amont des repas sont chaudes au moment du service.

Cette question a été évoquée par la LIPE au Conseil d'école du 7 novembre dernier, et la réponse obtenue, à savoir « une solution est en cours de réflexion », ne nous satisfait pas.

Cinq mois après les événements de juin, quelle garantie pouvons-nous avoir sur la pose d'une couverture dans les meilleurs délais ?

Réponse :

Plusieurs pistes sont à l'étude, notamment celle d'une bâche ignifugée qui est en cours de chiffrage.

Les consignes sont de ne « rien poser qui brûle ».

2.À la suite du décès dramatique de Monsieur Daouda Ndione, professeur-documentaliste, dans l'établissement, un hommage à sa mémoire a-t-il été organisé ou est-il prévu pour les élèves ?

Réponse :

M. le Proviseur précise que cet hommage ne lui paraissait pas faire partie des réponses à apporter et n'a donc pas formulé de sollicitation officielle des élèves, qu'il prie de l'en excuser.

Cependant, dès le mardi suivant, des élèves de terminale ont organisé une marche silencieuse dans l'établissement précise Mme Vincent.

Les élèves se sont également associés à l'hommage organisé à destination des personnels.

3.La LIPE salue la tenue de la journée nationale contre le harcèlement scolaire au lycée, le 9 novembre 2023, qui a été déclinée par de nombreuses actions de sensibilisation.

La LIPE, ayant cependant été informée de plusieurs cas de harcèlement présumé des élèves et de comportements problématiques au sein et en dehors de l'établissement, marque sa préoccupation et réitère sa demande d'information par des données statistiques sur le nombre de situations recensées, aux membres du conseil d'établissement.



Réponse :

M. Le Proviseur rappelle ce qu'est une situation de harcèlement, situation dont la fréquence est insignifiante dans l'établissement.

Les situations repérées en amont sont traitées sérieusement et systématiquement. Elles existent, mais il faut clairement les identifier. D'une part, elles sont peu nombreuses.

D'autre part, les dispositifs de veille mis en place permettent de mobiliser les élèves, de les responsabiliser, y compris sur les réseaux sociaux. La prévention par la formation de médiateurs est très avancée dans l'établissement.

Mme Walkiers rappelle qu'une information est toujours à renforcer auprès des élèves afin de bien connaître le dispositif et savoir réagir face aux situations.

M. Barbé insiste sur une vigilance qui doit demeurer même si la prise en charge est rapide.

M. Saheli souhaite que les choses soient dites, répondre aux demandes des parents et les rassurer par une connaissance d'éléments chiffrés.

Le Proviseur rappelle que dans le bilan pédagogique annuel, des éléments chiffrés apparaissent en matière de politique éducative (punitons / sanctions).

4. Un durcissement du contrôle des flux a été constaté au poste d'entrée nord. Cette mesure est à saluer, dans le cadre du renforcement de la sécurité de l'établissement. Nous souhaitons cependant qu'elle soit accompagnée de mesures et d'instructions, afin de ne pas entraver l'accès aux représentants des parents élus dans leur l'exercice de leur mandat

Réponse :

Des mesures de rappel ont été prises afin qu'aucune personne extérieure ne soit autorisée à entrer sans qu'une demande préalable de rendez-vous n'ait été enregistrée, et avec dépôt d'une pièce d'identité.

Par habitude, des personnes fréquentant souvent l'établissement ne sont plus filtrées. Or, la circulation dans l'établissement se doit d'être contrôlée.

M. Saheli demande comment faciliter l'entrée des représentants qui exercent leur mandat.

M. le Proviseur répond que le mode de fonctionnement doit être le même pour tous, et qu'il convient de prévenir la direction de l'établissement, notamment pour les événements ayant lieu le samedi matin dans le local mis à disposition des parents d'élèves, situé dans l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé le Président remercie les membres du conseil et lève la séance à 21h30.

Le Président
D. DJIMADOUM



La Secrétaire
C. APPRIOU



La Secrétaire Adjointe
H. GAUDEFROY



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU 14 NOVEMBRE 2023

Nous demandons l'inscription de la lecture de nos vœux ci-dessous dans l'ordre du jour, qui sera porté à l'approbation du Conseil d'établissement au point 1/ « Adoption de l'ordre du jour ».

VŒUX

Les représentants des parents d'élèves, élus sur la liste LIPE au Conseils d'école et d'établissement, souhaitent faire part de leur forte préoccupation sur les trois points suivants :

1. DÉFAUT DE CLIMATISATION

Notre établissement subit des pannes de climatisation de grande ampleur pour la troisième rentrée scolaire consécutive. Bien que non généralisées, ces pannes rendent les conditions de travail, des élèves et de leurs enseignants, extrêmement pénibles pendant les périodes de forte chaleur de début d'année scolaire.

Cette situation a été dénoncée dans les instances par les représentants des parents de la LIPE depuis deux ans maintenant. Elle fait l'objet de nombreuses plaintes récurrentes des parents d'élèves, préoccupés par les conditions d'apprentissage de leurs enfants et qui voient en même temps les frais de scolarité augmenter.

Des explications nous ont été données par la Direction sur les raisons de la situation, qui résulte d'une installation amortie et vieillissante, dont le remplacement devrait être programmé. Les solutions envisagées ont été, à court terme, le changement du prestataire de maintenance et de dépannage depuis février 2023, et sont à long terme le remplacement complet du système de climatisation.

Toutes ces procédures d'analyses techniques préalables, qui, si elles aboutissent, devront passer par les procédures de passation des marchés publics (cahier des charges, annonces, appels d'offres, dépouillement, contrats, etc...) nous font craindre qu'aucune amélioration, voire une détérioration de la situation, soit au rendez-vous à la prochaine rentrée 2024/2025.

Nous demandons à la Direction de l'établissement de prioriser ce dossier au niveau des instances décisionnaires de l'AEFE, afin de revenir à une situation normale dans les délais les plus courts.



2. PÉNURIES D'EAU

Il y a eu, il y a quelques semaines, plusieurs pénuries d'eau au sein de l'établissement, cette situation a résulté d'un problème d'approvisionnement de la SENEAU et de fuites. Bien que des bouteilles d'eau aient été mises à disposition pour les élèves de primaire, ce que nous saluons, cette pénurie d'eau a été difficile pour les élèves. Cela a démontré la limite du volume de la bache de secours existante. Nous souhaitons qu'une solution pérenne d'approvisionnement en eau de l'établissement soit mise en place, pour éviter des situations similaires à l'avenir.

3. COMMISSIONS RESTAURATION ET TRANSPORT

Durant l'année scolaire 2022/2023, une seule commission restauration, et une seule commission transport ont été tenues en milieu d'année. Cette programmation nous semble tardive et insuffisante.

Les problématiques et les réclamations des parents sont nombreuses sur ces services depuis la rentrée scolaire 2023/2024, et nous demandons la tenue de ces deux commissions avant les vacances de Noël, afin de pouvoir partager ces éléments dans les instances adéquates et envisager les solutions avec les prestataires concernés et la direction.